DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE L'ARBRESLE

Commune de L'ARBRESLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
AR. VOIRIE N° 162/23

OBJET : **Travaux de création d'un réseau d'assainissement - Parking Emile Zola.**

Le Maire de la Commune de l'Arbresle (Rhône)

VU le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L2213-1 à L2213-6

VU Le code de la route,

VU L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU L'arrêté municipal 001/23 du 2 janvier 2023 modifié réglementant la circulation et le stationnement sur le territoire de la commune,

VU la demande présentée par l'entreprise ALBERTAZZI sise Parc d'Activités du CHARPENAY - 69210 LENTILLY, agissant pour le compte de la CCPA.

ARRÊTÉ

Article 1er : Le pétitionnaire est autorisé à procéder à des travaux de création d'un réseau d'assainissement – **Parking Emile Zola – du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023.**

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à fermer le parking Emile Zola, **du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023.**

Article 3 : La sortie de la rue Emile Zola se fera par l'impasse du Moulin puis la RN7.

Article 4 : Le pétitionnaire est chargé de mettre en place la signalisation réglementaire et tout autre dispositif approprié afin de baliser le chantier, garantir la sécurité publique.

Article 4 : Tout véhicule en stationnement irrégulier sera considéré comme gênant et susceptible à ce titre d'être verbalisé et faire l'objet d'un ordre d'enlèvement et de mise en fourrière.

Article 5 : Monsieur le Capitaine commandant la Brigade de Gendarmerie de l'Arbresle, Madame la Cheffe de la Police Municipale et tout autre agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE L'ARBRESLE (Rhône)

Fait à L'Arbresle le 30 juin 2023
Pour le Maire,
Gilles PEYRICHOU, adjoint délégué à la voirie